

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture Volet Culture

Fiche n° 2

Introduction générale : Favoriser l'accès et l'utilisation des outils numériques par les acteurs culturels.

Nom de l'aide exceptionnelle : Aide à l'équipement en outils numériques
--

Objectifs : Procurer une aide à l'équipement d'outils numériques aux artistes et compagnies professionnelles, lieux de résidences, programmeurs, structures et encadrants des pratiques amateurs.

Ce soutien permet de donner les moyens aux bénéficiaires de développer leur activité numérique en matière de création, de diffusion – promotion et de développement des pratiques artistiques amateurs.

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie de l'investissement d'achat de matériel et d'outils informatiques (ordinateurs, caméras, logiciels...).

Bénéficiaires de l'aide :

- Artistes et compagnies professionnelles,
- Lieux de résidences,
- Programmeurs,
- Structure et encadrants des pratiques amateurs,

situés en Aveyron

Critères d'attribution :

- Les bénéficiaires devront porter un projet faisant mention du besoin en équipement numérique ;
- Accompagnement d'intervenants professionnels.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental,
- Lettre d'intention et objectifs liés à l'investissement,
- Budget prévisionnel de l'investissement de l'outil numérique.
- Devis

Modalités d'intervention de l'aide :

- Aide à hauteur de 30 % plafonnée à 1 000 €
- Aide mobilisable une seule fois par bénéficiaire.